

Remise du Prix du CIQ
Intervention de Monsieur Richard Gagnon, Adm.A.

Montréal, le 21 mai 2004

Monsieur le ministre de la Justice du Québec,
Monsieur le Président de l'Office des Professions,
Monsieur le Président du CIQ,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Vous me permettez, d'emblée, de vous exprimer à quel point je suis touché de recevoir aujourd'hui le Prix du Conseil interprofessionnel du Québec. Je suis touché parce que je sais que pour que je reçoive cet honneur, il faut qu'au moins un ordre professionnel ait posé et défendu ma candidature. Je suis également touché parce que j'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui, avant moi, ont reçu cet hommage et je me considère privilégié d'avoir eu la chance de faire la connaissance de certains d'entre eux au cours de ma carrière. Je suis très reconnaissant au CIQ de marquer ainsi ma transition de carrière entre les ordres professionnels et l'entreprise privée.

En fait, ce prix me fait particulièrement chaud au cœur car je voue un profond respect au système professionnel du Québec. Un système trop méconnu qui travaille jour après jour pour assurer la protection du public. Un système mal aimé qui, pourtant, suscite l'intérêt de nos confrères et consœurs professionnels qui oeuvrent dans plusieurs autres pays.

J'ai eu la chance de côtoyer le système professionnel de près et ce, pendant de nombreuses années, découvrant ainsi ses diverses facettes. Comme gestionnaire d'un centre hospitalier, j'ai d'abord fait l'expérience de travailler au quotidien avec des professionnels appartenant à différents ordres liés particulièrement au monde de la santé. En 1989, j'acceptais le poste de directeur général de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, découvrant ainsi la réalité des ordres professionnels à titre réservé. Six ans plus tard, j'acceptais de relever le même défi au sein de la Chambre des notaires du Québec et je découvrais les particularités des ordres professionnels à exercice exclusif. Et je ne parle pas ici de mon implication au sein des différents comités

du CIQ, dont l'exécutif à titre de vice-président qui permet d'avoir une vision encore plus globale du système. Au cours de ce périple, j'ai vu, au sein de notre système professionnel, des situations qui m'ont fasciné, mais parfois aussi, permettez-moi l'aveu, des situations qui m'ont un peu déçu.

Je suis fasciné par ce système où la qualité de la pratique et la gestion des mécanismes de protection du public sont gérés par des pairs. Nous avons réussi à créer un système vivant qui s'autodiscipline, un système somme toute qui réussit à encadrer efficacement des centaines de milliers d'actes professionnels chaque année. Un système qui mise sur les dénominateurs communs de l'ensemble des ordres pour asseoir, à une même table, des comptables, des médecins, des notaires, des architectes... et j'en passe.

Mais je suis du même coup étonné de constater à quel point le système professionnel réussit trop souvent à être son principal et pire ennemi. Le système professionnel se nuit à lui-même lorsque nous y considérons les ordres à titre réservé comme des organisations de moindre importance. Pire encore, le système se nuit à lui-même lorsque ce sont les ordres à titre réservé eux-mêmes qui se considèrent comme des ordres de seconde classe.

Les ordres à titre réservé doivent relever la tête et reconnaître leur importante contribution à notre société. Ces ordres ont beaucoup de mérite à convaincre des professionnels à souscrire volontairement à des règles de déontologie et à des mécanismes de contrôle de la qualité des services qu'ils offrent à la population. Convaincre un gestionnaire, un entrepreneur, un travailleur autonome de se soumettre à des règles de déontologie, de s'exposer à des sanctions disciplinaires tout à fait volontairement et librement, voilà une contribution à la société québécoise qui vaut son pesant d'or et qui mérite beaucoup de respect.

D'autre part, il faut également s'incliner devant le travail des ordres professionnels à exercice exclusif qui vivent des cotisations que leurs membres sont obligés de leur verser alors que leur mission première n'est pas de les défendre ou de les représenter, mais bien d'assurer la protection du public. Une réalité qu'il faut sans cesse rappeler à ceux-là même qui paient ces cotisations. Une réalité qu'il faut maintes fois expliquer à des médias incrédules qui s'attardent au volet beaucoup plus spectaculaire de la nouvelle.

C'est pourquoi, je crois que tous les titres professionnels méritent, surtout aux yeux des acteurs mêmes du système, un même respect et une même considération.

Le système professionnel se nuit à lui-même également, lorsque entre nous, entre ordres professionnels différents, nous nous affrontons sur la place publique. Les ordres professionnels auraient intérêt à s'exposer sur la place publique ensemble, dans des projets conjoints, destinés à mieux faire connaître le système plutôt que de débattre des différends qui les opposent. Le mandat des ordres professionnels est déjà complexe et difficile à expliquer à la population. Celle-ci a normalement recours aux services d'un ordre professionnel lorsqu'elle est insatisfaite des services reçus par un de ses membres, c'est-à-dire dans des moments de déception, voire même de frustration.

Je crois vraiment que l'idée déjà lancée de créer un mécanisme de médiation obligatoire pour des ordres confrontés à une mésentente avant de soumettre leur litige aux tribunaux, et donc sur la place publique, devrait être considérée à nouveau.

Les ordres devraient mieux rechercher la synergie du travail d'équipe pour atteindre des objectifs communs dont, faire la promotion que personne ne fait réellement de ce système.

Car il ne faut pas perdre de vue que les défis à relever sont grands. Il faut absolument que le système professionnel s'adapte aux nouvelles réalités sociales et économiques.

Depuis la création du système, il y a 30 ans, le monde professionnel s'est radicalement transformé. Au cours des dernières années, le rythme du changement s'est accéléré au point qu'il a été difficile, pour le système professionnel et certains de ses acteurs, de suivre la cadence. En certaines occasions, les acteurs n'ont pas su tirer profit de la mise en commun de leurs efforts et selon moi le système professionnel n'a pas réussi à occuper toute la place qui lui revient dans les dédales de la représentation gouvernementale. En conséquence, le système a perdu des occasions importantes d'affirmer son leadership au sein même du monde professionnel.

Certains d'entre vous auront compris que je fais référence ici à ce qui s'est passé tout récemment dans le secteur de l'encadrement des représentants du monde financier; les représentants en assurance, en valeurs mobilières, en planification financière ... Je crois sincèrement que nous aurions intérêt à nous inspirer de certaines organisations

dont la volonté de travailler ensemble leur a permis d'ériger ce qui prend fièrement les allures de ce que je qualifie de « système professionnel parallèle ». Le marché financier s'est en effet structuré en copiant le système professionnel avec syndicats, comités de discipline et fonds d'indemnisation, tournant ainsi le dos au système qui était déjà en place.

Bien que j'ai fortement contesté cette mise en place à vos côtés, j'ai aujourd'hui beaucoup de respect pour l'encadrement que le secteur financier s'est donné. Et, je l'admets, je m'incline devant la force de négociation du milieu auprès des gouvernements. Le marché financier s'est donné une voix qui a réussi à se faire entendre. C'est la démonstration parfaite du principe qui dit que « le tout est plus grand que la somme de ses parties ». Les acteurs du marché financier ont décidé de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs. Et ce faisant, au cours des récentes sessions parlementaires, ils ont occupé une place de choix au menu législatif. Entre la Loi sur la distribution des produits et services financiers, devenue la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, la dissolution du BSF et de quelques autres organismes d'encadrement importants tous devenus l'Agence d'encadrement des services financiers, elle-même devenue ensuite « L'Autorité des marchés financiers », il s'est écoulé en fait moins de 24 mois.

Pendant ce temps, faut-il le rappeler, une réforme toute prête du Code des professions, réalisée dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre les ordres et l'Office, sommeille quelque part dans les instances gouvernementales. Un projet de Loi tout simple, qui ne révolutionne rien mais qui permet au système professionnel de s'adapter aux nouvelles réalités des années 2000. Ce projet attend patiemment que son heure soit venue. Loin de moi l'idée de faire porter le blâme à l'Office ou au ministère de la Justice également responsable de l'application des lois professionnelles.

La situation n'est pas l'affaire d'un seul homme, un ministre, ou d'une seule instance, l'office. Elle est, notamment, la résultante de la difficulté que les acteurs du système professionnel éprouvent à se mobiliser autour d'objectifs communs. Instauré par l'État, le système professionnel devrait être considéré comme un partenaire privilégié du gouvernement du Québec. Et pourtant, il est souvent ignoré, voire même contourné, lorsque vient le moment de restructurer des services professionnels offerts à la population.

La situation, si elle n'est pas alarmante, devrait à tout le moins sonner l'alarme. Elle doit rappeler aux ordres professionnels, au CIQ et à l'Office des professions qu'il faut une stratégie conjointe et cohérente pour que ce système que nous avons bâti ensemble, à la demande de l'État, occupe la place qui lui revient dans les zones d'influence du pouvoir politique. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que le système s'acquittera parfaitement de sa mission première : assurer la protection du public.

Au cours des dernières années, des tentatives de travail concerté ont été initiées. Les tables de concertation du système professionnel n'ont pas toutes obtenu les résultats escomptés. Mais, à titre d'exemple, la table de concertation du monde de la santé compte quelques résultats intéressants à son actif. Mais à ce que je sache, l'œuvre reste inachevée. Je salue également l'initiative toute récente des trois ordres comptables de développer un projet animé par une vision d'avenir de cette profession.

Je crois que l'heure est venue de se mobiliser et de mettre nos forces en commun pour nous assurer que l'État nous accorde, au plan législatif, les modifications toutes prêtes qui sont requises pour adapter le Code des professions à la nouvelle réalité des professionnels d'aujourd'hui. En fait, quel beau dossier pour un nouveau ministre! La modernisation de l'État oui, mais la modernisation de l'État passe aussi par la modernisation de ses systèmes et à ce chapitre Monsieur le ministre, nous avons nous aussi un « PPP », un partenariat public-professionnel à vous proposer.

Le système professionnel regroupe un nombre important de personnes qui ont la possibilité d'influencer le développement de la société québécoise. La force des 286 000 professionnels québécois, pour être efficace, doit être soutenu par des dirigeants qui exercent un leadership axé sur la représentation et la promotion de cet atout incomparable qu'est le système professionnel. Si les acteurs et les leaders du système eux-mêmes ne le défendent pas et n'en font pas la promotion, qui le fera?

Plus nous serons visibles, plus la population du Québec comprendra notre rôle et notre mandat, plus grands seront les défis que nous aurons à relever en matière de qualité des services. C'est la motivation qu'il faut, à chacun des ordres et à l'ensemble du système professionnel, pour s'améliorer et se développer. C'est la motivation qu'il faut que nous ayons, collectivement, pour innover dans notre façon de rencontrer les exigences de notre mandat et de notre mission.

En guise de conclusion, vous m'excuserez certainement d'avoir abusé un peu de la situation. Mais l'occasion était trop belle pour vous livrer, en quelque sorte, le bilan de mes observations au terme d'un séjour d'une quinzaine d'années au cœur même du système.

Malgré les défis à relever, soyez assurés que c'est avec optimisme et confiance que j'envisage l'avenir du système professionnel.

Vous remarquerez d'ailleurs que j'ai souvent utilisé le « nous » en parlant des acteurs du système professionnel. Il est vrai que je n'occupe plus les fonctions de directeur général d'un ordre. Cependant, il n'en reste pas moins que c'est avec fierté que je continue à porter et à afficher mon titre professionnel d'administrateur agréé. Un titre professionnel réservé et désignant une profession à exercice non exclusif.

Encore une fois, je remercie sincèrement le CIQ pour l'hommage qui m'est rendu. Sachez que j'ai également beaucoup de considération pour la façon dont le Conseil s'acquitte de son mandat. Un mandat complexe alors que vous devez représenter des ordres qui ont parfois des intérêts divergents. Quarante-cinq membres, c'est peu... mais lorsqu'ils représentent 286 000 professionnels, c'est énorme.

Merci surtout de m'avoir permis de vous exprimer tout l'attachement que j'éprouve à l'égard de notre système professionnel et le respect que j'ai pour le travail exceptionnel que vous y réalisez quotidiennement.

Je vous remercie,

Richard Gagnon, Adm.A.